



## Synthèse SOS Chiroptères

### Maison de Mme Fito-Torrens à Canohès (66)

*Rédigé le 27/02/2025 par Emilie LOUVET, bénévole de l'association Groupe Derivaz d'Etude et de Protection des Chiroptères de l'Aude et départements limitrophes*

#### Contexte

En fin d'été dernier, Madame Martine Fito-Torrens, habitant une maison en trois faces en lotissement au 6 rue du Madre à Canohès (66), a contacté la mairie de Canohès afin de mentionner que des chauves-souris occupaient son habitation principale et avaient occasionné des dégâts à l'intérieur de celle-ci (affaissement du plafond en lambris et crottes tombant des espaces alors créés). Elle désirait savoir quoi faire afin de ne pas faire de mal aux animaux mais de stopper les dégâts. La mairie m'a mise en contact avec elle, afin de pouvoir répondre à ses interrogations et tenter de trouver une solution.

#### Constats

Lors du premier contact par téléphone, madame Fito-Torrens insistait sur le fait qu'elle ne souhaitait pas porter atteinte aux chauves-souris mais qu'elle ne pouvait pas continuer à avoir des crottes qui tombaient dans l'une de ses chambres régulièrement utilisée par son fils, de plus que l'odeur pouvait y être désagréable avec la chaleur estivale, les animaux bruyants et qu'elle avait peur que le lambris finisse par se décrocher. Il lui a alors été expliqué deux possibilités : en priorité, il s'agissait de conserver les chauves-souris chez elle en aménageant le « grenier » de telle sorte que le guano ne tombe plus dans la chambre, et, le cas échéant, de faire en sorte de déplacer la colonie dans des nichoirs posés au plus près du gîte actuellement utilisé, et que ce dernier leur serait rendu inaccessible. La propriétaire était ouverte aux deux propositions.

Afin de pouvoir visualiser la situation, une première visite a été effectuée le 30 août 2024. J'ai pu constater qu'il s'agissait bien de guano de chauve-souris qui tombait par le lambris dans la chambre de l'étage ; lambris qui commençait effectivement à s'affaisser, certainement du fait du poids du guano. La propriétaire avait mis des bâches sur l'ensemble de ses affaires, pour en faciliter le nettoyage qu'elle effectuait très régulièrement depuis déjà quelques années mais la situation empirait. Du guano tombait en effet un peu partout. Je n'ai pas pu observer directement la colonie car il n'y a pas de grenier ; il s'agit d'un plafond mansardé. La colonie

occupe donc l'espace sous-tuiles, entre les tuiles et certainement l'isolant reposant sur le lambris du plafond. Il a été décidé de faire un comptage en sortie de gîte pour identifier l'espèce, dénombrer les individus et observer les endroits par lesquels elles sortaient.

Le comptage en sortie a eu lieu le 3 septembre 2024 en présence de Matthieu Pérez (Perpignan Méditerranée Métropole / PMM) : nous avons compté 35 pipistrelles sopraines (*Pipistrellus pygmaeus*) identifiées au détecteur manuel Pettersson D240X. Nous avons pu identifier les accès leur permettant de sortir : sous les tuiles de rive mais aussi par des tuiles autour de la cheminée. La propriétaire, alors présente, nous a confirmé que sa cousine en avait compté environ 130 durant l'été. La colonie semblait donc être en train de quitter les lieux pour rejoindre ses gîtes de transit.

### **Recommandations**

La possibilité de conserver la colonie dans cette toiture me semble difficile du fait de l'absence d'accès permettant de pouvoir "entretenir" l'espace par nettoyage du guano comme cela se fait généralement dans les greniers accessibles. En outre, cette dame ayant un certain âge, elle ses enfants vendront la maison si elle vient à décéder ; le maintien de la colonie me semble donc d'autant plus difficile car il y existe un risque que la colonie soit emmurée ou chassée si les nouveaux propriétaires ne sont pas informés et sensibilisés... Il me semble plus judicieux de proposer un nouveau gîte à la colonie.

La propriétaire est favorable à la mise en place de nichoirs sur la façade de sa maison.

Le protocole proposé est le suivant :

1. Vérifier l'absence de la colonie avant son retour potentiel au printemps (endoscope + comptage en sortie de gîte par un chiroptérologue).
2. Placer deux nichoirs à pipistrelles qui seront fabriqués par PMM. L'un des nichoirs sera placé sur la façade exposée Ouest-Nord-Ouest, sous les tuiles de rive par où sort la majorité des individus (c'est-à-dire à proximité immédiate des accès utilisés pour laisser plus de chance aux chauves-souris de trouver le nichoir). Le second nichoir sera placé sur la façade Nord-nord-est, au plus haut de la façade. La façade Est se trouvant au-dessus de la toiture voisine, elle ne pourra pas faire l'objet d'une pose de nichoir. L'intérieur des nichoirs aura été frotté au préalable avec du guano récolté dans la chambre. *Cf. figure 1 en page suivante.*
3. Faire boucher les accès utilisés par les chauves-souris par un maçon et, en cas de doute quant à la présence d'individus ou en cas de présence avérée, en laissant un accès non bouché mais muni d'une « chaussette » permettant aux potentiels individus présents à l'intérieur de sortir, sans possibilité de rentrer à nouveau. Puis faire boucher cet accès par le maçon plusieurs jours après, après vérification de l'absence de chauves-souris sous la toiture.

4. Etablir une convention avec la propriétaire (parties à déterminer) afin que l'entretien des nichoirs soit assuré, ainsi que le suivi de l'installation de la colonie dans les nichoirs.
5. Effectuer un suivi durant 3 ans par le Groupe Derivaz et/ou toute autre association naturaliste pour vérifier l'efficacité de l'action, à raison d'un comptage en sortie de gîte au début de l'été (juin/début juillet) et un à la fin de l'été (août/début septembre) par observation directe depuis le sol des individus prenant leur envol, avec identification de l'espèce grâce à un détecteur d'ultrasons Petterson D240X, et dénombrement avec un compteur manuel. Les données de suivi seront transmises au SINP par le Groupe Derivaz (via les bases de données Mammabase ou BDChiro).

Autres recommandations effectuées auprès de la mairie : placer des nichoirs supplémentaires dans les environs sur des parcelles communales, voire des bâtiments communaux, afin de s'assurer de pérenniser l'accès à des gîtes pour les chiroptères dans ce secteur mais aussi d'en proposer d'autres dont l'exposition sera différente de ceux placés sur la façade de la maison de Mme Fito-Torrens.

### **Illustrations**

Les photos suivantes ont été prises par la propriétaire à la fin de l'été 2024. Ayant nettoyé les déjections depuis, il n'y a pas d'autre photo plus récente concernant les dégâts.



*Photo 1 : Habitation de Mme Fito-Torrens occupée par la colonie de Pipistrelle soprane montrant le linéaire de tuiles de rives par où sortent principalement les chauves-souris*

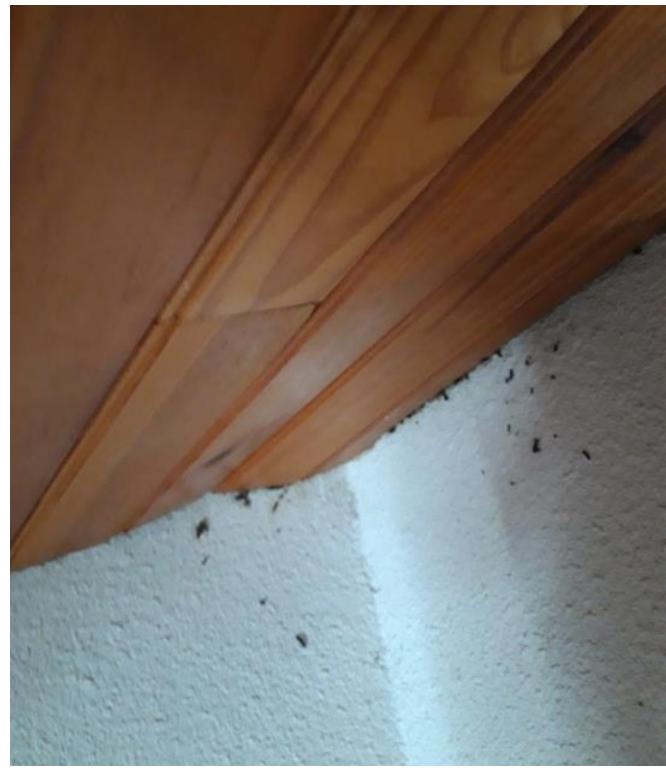


Photo 2 : Exemple des dégâts occasionnés par la colonie



Figure 1 : Emplacements recommandés des nichoirs (en jaune) (source photo aérienne : google Maps)